VR-RADIO™

Tuner radio Internet

PX1416-675
PX8568-675

VR-RADIO™

TABLES DES MATIÈRES

Votre nouveau tuner radio Internet 6
- Contenu 7
- Variantes du produit 7
- Accessoires 7

Consignes préalables 8
- Consignes de sécurité 8
- Consignes de sécurité pour les appareils à alimentation électrique 9
- Consignes importantes pour le traitement des déchets 10
- Consignes importantes sur les piles/batteries et leur recyclage 11
- Déclaration de conformité 12

Détails produit 13
- L'appareil 13
- La télécommande 18

© Octobre 2013 - MB//EX:BM//VG-GS

Raccordement 21

Mise en marche 22
- Alimentation électrique 22
- Connexion à un réseau domestique/Wi-Fi 22
- Insérer et remplacer les piles de la télécommande 22
- Sélectionner le français comme langue des menus 23
- Paramètres date et heure 24

Connexion réseau 26
- LAN sans fil (Wi-Fi) 26
- Ethernet 29

Informations générales sur l'affichage à l'écran et les menus 30
- Fenêtres 31
- Menu principal 33
- Paramètres système 34

VR-RADIO™

Fonctions de la radio Internet 36
Afficher les stations disponibles 36
Mémoriser une station radio (PRESETS) 37
Dernières stations écoutées 38
Chercher une station 39
Chercher des podcasts 40
Informations sur la station en cours de diffusion 40
Accès et modification des playlists et des listes de stations via Internet 40

Fonctions du tuner VHF (FM) 42
Recherche de stations FM 42
Sélectionner des stations FM 43
Mémoriser une station radio (PRESETS) 43

Fonctions du tuner DAB+/DAB- 44
Informations générales 44
Recherche de stations DAB 44
Sélectionner une station DAB 45
Mémoriser une station radio (PRESETS) 46

Fonctions du lecteur audio 48
Fichiers audio à partir d'une mémoire USB 48
Informations sur le morceau en cours de diffusion 48

Fonction Réveil (touche "ALARM") 49

Minuterie de mise en veille (Sleep-Timer, touche "SLEEP") 51

Rétablir les paramètres par défaut 52

Annexe 53
Dépannage 53

Caractéristiques techniques 56

Contrat de licence de logiciel libre CeCILL 58

VR-RADIO™

VOTRE NOUVEAU TUNER RADIO INTERNET

Chère cliente, cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi ce tuner Internet. Cet appareil vous permettra d'écouter la musique du monde entier dans votre salle de séjour. Avec cette radio Internet, profitez d'une variété infinie de programmes et de podcasts sans allumer votre PC.
Cet appareil réunit pour vous radio Internet et FM en un élégant bloc Hi-Fi. Vous pouvez aussi écouter vos propres fichiers audio via port USB, par ex. à partir d'une clé USB. Les multiples sorties audio de l'appareil vous permettent de connecter très facilement votre "récepteur radio mondial" dernier cri à votre chaîne stéréo ou à votre système sonore.
Afin d'utiliser au mieux votre nouveau tuner radio Internet, veuillez lire attentivement ce mode d'emploi et respecter les consignes et astuces suivantes.

NOTE :
Pour pouvoir recevoir des stations Internet, la radio Internet doit être connectée à votre réseau domestique. Comme la réception et la diffusion d'une station radio Internet nécessitent un transfert permanent de données, il est recommandé d'utiliser une connexion Internet illimitée en temps et en volume ("Flatrate").

Contenu

- Tuner radio Internet
- Télécommande
- 2 piles AAA (micro)
- Câble cinch stéréo
- Antenne Wi-Fi
- Antenne filaire FM
- Mode d'emploi

Variantes du produit

PX1416-675 : VR-radio Tuner radio Internet IRS-820.HiFi avec radio numérique DAB+ & FM
PX8568-675 : VR-Radio Tuner radio Internet IRS-410.HiFi avec LAN/ Wi-Fi

Certaines variantes de ce produit ne disposent pas de toutes les fonctions décrites dans ce mode d'emploi.

Accessoires

Selon l'endroit où vous installez l'appareil, vous pouvez avoir besoin des accessoires suivants :

PE5984 Câble réseau cat6/SSTP Twisted Pair 2xRJ45 3 m
PE5985 Câble réseau cat6/SSTP Twisted Pair 2xRJ45 5 m
PE5986 Câble réseau cat6/SSTP Twisted Pair 2xRJ45 10 m

VR-RADIO™

CONSIGNES PRÉALABLES

Consignes de sécurité

- Ce mode d'emploi vous permet de vous familiariser avec le fonctionnement du produit. Conservez-le afin de pouvoir le consulter en cas de besoin.
- Le démontage ou la modification du produit affecte sa sécurité. Attention, risque de blessure !
- N'ouvrez jamais le produit vous-même. Ne tentez jamais de réparer vous-même le produit !
- Manipulez le produit avec précaution. Un coup, un choc, ou une chute, même de faible hauteur, peut l'endommager.
- Installez l'appareil sur une surface plane et stable et laissez un espace d'au moins 5 cm tout autour de l'appareil. N'obstruez jamais les ouvertures de ventilation et faites en sorte que l'air puisse circuler librement. Ne l'utilisez qu'à l'intérieur.
- N'insérez pas d'objets dans les ouvertures de l'appareil. Risque de court circuit et d'incendie !
- N'exposez pas le produit à l'humidité ni à une chaleur extrême. Ne posez pas de récipients remplis de liquide (vases, carafes) sur l'appareil.
- Surveillez les enfants pour vous assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
- Éteignez l'appareil et débranchez-le avant de le nettoyer. Nettoyez les composants avec un chiffon doux et humide. Lorsque l'appareil est très sale, nettoyez-les saletés avec un chiffon humide bien essoré puis essuyez l'appareil avec un chiffon sec. N'utilisez pas de substances chimiques, d'alcool ou d'essence pour nettoyer l'appareil.

- Ne plongez jamais le produit dans l'eau ni dans aucun autre liquide.
- Aucune garantie ne pourra être appliquée en cas de mauvaise utilisation.
- Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation et/ou au non-respect des consignes de sécurité.
- Sous réserve de modification et d'erreur !

Consignes de sécurité pour les appareils à alimentation électrique
Cet appareil fonctionnant à l'électricité, il y a toujours un risque d'électrocution. Pour cette raison :

- Ne touchez jamais la fiche de raccordement lorsque vous avez les mains mouillées. n'utilisez pas l'appareil à l'extérieur ni dans des pièces très humides.
- Lorsque vous voulez débrancher la fiche de raccordement de la prise de courant, tirez toujours directement sur la fiche. Ne tirez jamais sur le câble, vous pourriez l'endommager. Ne transportez jamais l'appareil en le tenant par le câble.
- Veillez à ce que le câble ne soit pas plié, coincé, ou écrasé et à ce qu'il n'entre pas en contact avec des sources de chaleur ou des arêtes tranchantes. Veillez également à ce qu'on ne risque pas de trébucher par dessus.
- Évitez si possible d'utiliser des câbles de rallonge. Si vous ne pouvez pas faire autrement,

n'utilisez que des câbles de rallonge simples (pas de multiprises) homologués GS, résistants aux projections d'eau et adaptés à la puissance d'entrée de l'appareil.

- Ne plongez jamais l'appareil dans l'eau ni dans aucun autre liquide et tenez-le à l'abri de la pluie et de l'humidité.
- Avant de brancher l'appareil au secteur, assurez-vous que la tension d'alimentation indiquée sur la fiche signalétique correspond à la tension d'alimentation de l'appareil. N'utilisez que des prises Schuko.

Consignes importantes pour le traitement des déchets

Cet appareil électronique ne doit PAS être jeté dans la poubelle de déchets ménagers. Pour l'enlèvement approprié des déchets, veuillez vous adresser aux points de ramassage publics de votre municipalité.

Les détails concernant l'emplacement d'un tel point de ramassage et des éventuelles restrictions de quantité existantes par jour/mois/année, ainsi que sur des frais éventuels de collecte, sont disponibles dans votre municipalité.

Consignes importantes sur les piles/batteries et leur recyclage
Les batteries/piles usagées ne doivent **PAS** être jetées dans la poubelle ordinaire. La législation oblige aujourd'hui chaque consommateur à jeter les batteries/piles usagées dans les poubelles spécialement prévues à cet effet.
Vous pouvez déposer vos piles boutons dans les déchetteries municipales et dans les lieux où elles sont vendues.

- N'utilisez ensemble que des piles/batteries du même type et remplacez-les toutes en même temps !
- Respectez la polarité des piles/batteries. Un mauvais sens d'insertion des piles/batteries peut endommager l'appareil – Risque d'incendie.
- N'essayez pas d'ouvrir les piles/batteries, et ne les jetez pas au feu.
- Les piles bouton dont s'échappe du liquide sont dangereuses. Ne les manipulez pas sans gants adaptés.
- Maintenez les piles/batteries hors de portée des enfants.
- Retirez les batteries/piles de l'appareil si vous ne comptez pas l'utiliser pendant un long moment.

VR-RADIO™

Déclaration de conformité

La société PEARL.GmbH déclare ces produit PX1416 et PX8568 conformes aux directives actuelles suivantes du Parlement Européen : 1999/5/CE, concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications, 2006/95/CE, relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension, et 2011/65/UE, relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

PEARL.GmbH, PEARL-Str. 1-3, D-79426 Buggingen, Allemagne

Directeur Service qualité
Dipl. Ing. (FH) Andreas Kurtasz
07.10.2013

DÉTAILS PRODUIT

L'appareil

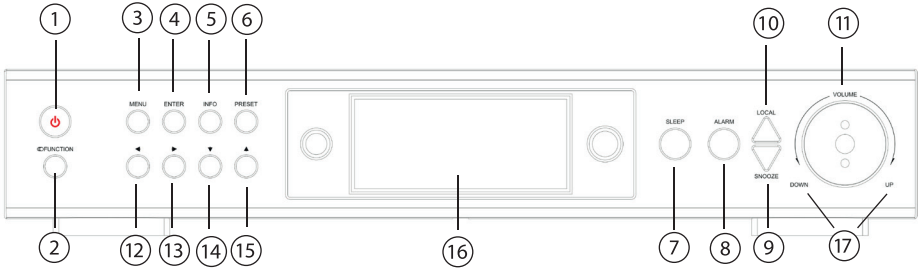

N°	Nom de la touche	Fonction
1	(POWER)	Permet de mettre la radio Internet en mode veille (Standby) et de la rallumer

VR-RADIO™

2	FUNCTION	Permet de passer d'un mode à l'autre (mode radio Internet, radio FM (VHF), radio DAB+ et mode lecture audio)
3	MENU	Afficher le menu des fonctions actuelles, seconde pression : quitter la saisie et la/les liste(s) de sélection
4	ENTER (= OK)	Confirmer la saisie ou la sélection
5	INFO	Afficher des informations supplémentaires sur la station radio en cours de diffusion ou le fichier audio en cours de lecture.
6	PRESET	Pression longue sur la touche : enregistrer les stations radio Internet, DAB, VHF (FM) dans la présélection ; 1-10 : emplacements pour la mémorisation d'une station de radio Pression brève sur la touche : appel de la station mémorisée Il y a 10 emplactements de mémoire pour chaque mode de fonctionnement de la radio
7	SLEEP	Activer ou désactiver la minuterie de mise en veille automatique (Sleeptimer), vous avez le choix entre arrêt/15/30/45/60
8	ALARME	Régler, activer et désactiver la fonction réveil ; 2 réveils, programmables avec des paramètres différents
9	SNOOZE	Interrompre l'alarme du réveil pendant quelques minutes
10	LOCAL	Etablit une liste des stations locales

11	VOLUME	Augmenter ou baisser le volume sonore
	Touches de navigation :	servent à la navigation dans le menu et lors des réglages
12	◄	Lors de la saisie de chiffres, aller vers la gauche ; dans le menu, revenir au menu précédent ; en mode radio, recherche de stations vers le bas
13	►	Lors de la saisie de chiffres, aller vers la droite ; dans le menu, aller au menu suivant ; en mode radio, recherche de stations vers le haut
14	▲	Passer à la ligne supérieure / en mode radio, aller à la sélection des stations ; lors de la saisie de chiffres, augmenter la valeur
15	▼	Passer à la ligne inférieure / en mode radio, passer à la sélection des stations ; lors de la saisie de chiffres, réduire la valeur
16	Écran	
17	Réglage du volume	DOWN : moins fort ; UP : plus fort

NOTE :
Si un message vous demande d'appuyer sur "OK", appuyez sur la touche "ENTER".

VR-RADIO™

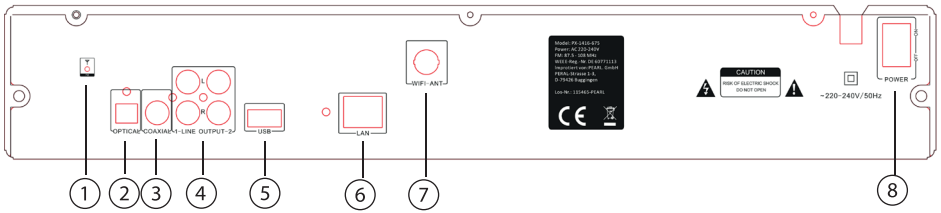

N°	Nom de la touche	Fonction
1	Antenne	Antenne filaire pour réception radio
2	OPTICAL	Sortie pour câble optique, pour le branchement à un système sonore numérique
3	COAXIAL	Sortie pour câble coaxial, pour le branchement à un système sonore numérique

4	LINE OUTPUT	4 prises audio cinch (2 à gauche et 2 à droite) pour le branchement à un système (actif) de hauts-parleurs ou un système sonore/chaîne HiFi numérique/analogique
5	USB	Pour le branchement d'un dispositif de mémoire USB à partir duquel vous pouvez lire de la musique (par ex. clé USB)
6	LAN	Pour la connexion à un réseau Éthernet RJ45
7	Antenne Wi-Fi	Antenne pour transmission sans fil
8	Touche Marche/Arrêt	Interrupteur principal

VR-RADIO™

La télécommande

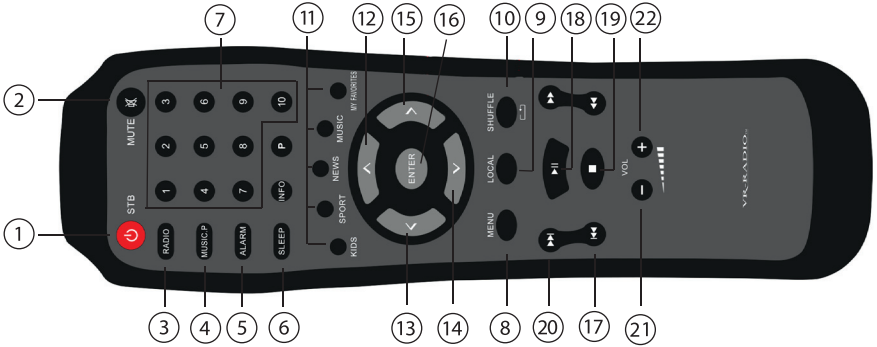

N°	Touche	Fonction
1	STANDBY (STB)	Allumer ou mettre en veille (Standby) la radio Internet
2	MUTE	Activer et désactiver le son (désactivation du son)

3	RADIO	Mode radio ; permet de passer d'un mode à l'autre : webradio, DAB ou VHF (FM)
4	MUSIC P	Lecture de fichiers contenus dans un périphérique (lecteur de fichiers audio) USB
5	ALARME	Appeler, activer et régler l'heure de réveil des réveils 1 et 2
6	SLEEP	Activer/désactiver la minuterie de mise en veille (temps d'arrêt automatique Minuterie de mise en veille)
7	PRESET	1-10 : touches pour mémoriser et appeler les stations radio
8	MENU	Afficher le menu des fontions en cours d'utilisation
9	LOCAL	Etablit une liste des stations locales
10	SHUFFLE	Sélection aléatoire et écoute en mode lecture avec un appareil USB
11	KIDS/SPORT/ NEWS/ MUSIC/MY FAVORITES	Présélection des stations Internet en fonction du genre

VR-RADIO™

12	UP	Curseur vers le haut / vers la recherche de stations ou les listes de stations
13	BACK	Curseur vers la gauche ; dans le menu, monter d'un niveau
14	DOWN	Curseur vers le bas / vers la recherche de stations ou les listes de stations
15	FWD	Curseur vers la droite ; dans le menu, descendre d'un niveau
16	ENTER	Confirmer la saisie
17	PREVIOUS TRACK	Passer à la plage précédente
18	PLAY/PAUSE	Démarrer la lecture ou mettre sur pause
19	STOP	Arrêter la lecture
20	NEXT TRACK	Passer à la plage suivante
21	VOL-	Baisser le volume sonore
22	VOL+	Augmenter le volume sonore

RACCORDEMENT

Raccordez le cordon d'alimentation de la radio Internet à une prise de courant.
Si vous voulez utiliser la radio Internet via un réseau Ethernet par câble, connectez tout d'abord un câble RJ-45-Ethernet au raccord RJ-45 de la radio Internet. Raccordez ensuite ce câble au routeur/interrupteur ou à une prise réseau.
Puis sélectionnez le type de connexion souhaitée pour connecter la radio Internet à votre installation Wi-Fi, votre système sonore ou votre système de hauts-parleurs. Vous disposez des possibilités suivantes :

- Numérique optique : raccordez le câble Toslink à la sortie numérique optique de la radio Internet. Raccordez ensuite l'autre extrémité du câble à l'entrée numérique optique de votre système sonore ou de votre système de hauts-parleurs.

- Numérique coaxial : Raccordez le câble numérique coaxial à la sortie numérique coaxiale de la webradio. Raccordez ensuite l'autre extrémité du câble à l'entrée numérique coaxiale de votre système sonore ou de votre chaîne stéréo.

- 2x cinch : connectez la radio Internet à votre chaîne stéréo ou à votre système sonore avec un câble cinch standard.

VR-RADIO™

MISE EN MARCHE

Alimentation électrique
Branchez la fiche de courant dans une prise de courant et allumez l'appareil en appuyant sur le bouton au dos de l'appareil.

Connexion à un réseau domestique/Wi-Fi
Raccordez au port réseau (LAN) du tuner Internet un câble réseau connecté à votre routeur ou pouvant établir une connexion réseau d'une autre manière. Si vous disposez d'un réseau domestique sans fil, le raccordement par câble n'est pas nécessaire. Suivez les instructions de mise en service du chapitre **Connexion réseau**.

Insérer et remplacer les piles de la télécommande
L'alimentation électrique de la télécommande est assurée par deux piles AAA (1,5 V)
Ouvrez le compartiment à piles au dos de la télécommande en appuyant légèrement sur le petit levier.
Retirez les piles usées ou insérez les piles neuves AAA dans le compartiment comme indiqué. Lors de l'insertion des piles, veillez à respecter la polarité.
Glissez le couvercle dans la rainure supérieure et pressez légèrement le couvercle vers le bas jusqu'à ce qu'il s'encastre.

NOTES :
N'utilisez pas de piles de types différents.
Ne mélangez pas les piles neuves et les piles usées, prenez toujours 2 piles neuves.
Les piles contiennent des composants toxiques. Lorsque les piles sont couvertes de croûtes blanches ou que du liquide s'en écoule, retirez les piles avec prudence puis lavez-vous soigneusement les mains ainsi que le compartiment à piles s'il s'y trouve encore des résidus de liquide de pile ou de la poudre.
Retirez les batteries/piles de la télécommande si vous ne comptez pas l'utiliser pendant un long moment.

Sélectionner le français comme langue des menus
Allumez la radio Internet en appuyant sur l'interrupteur de réseau situé au dos de l'appareil. Après le premier démarrage, la radio Internet affiche par défaut le menu principal en anglais. Vous pouvez sélectionner le français comme langue de menu. Pour cela, procédez comme suit :

1. Naviguez dans le menu principal à l'aide des touches de curseur de l'appareil ou de la télécommande jusqu'au point "System stettings". Puis appuyez sur "ENTER".
2. Ouvrez le point de menu "Language", sélectionnez "French" et confirmez à nouveau avec "ENTER".

Tous les points de menu s'affichent désormais en français.

VR-RADIO™

Paramètres date et heure
Pour ouvrir le menu, appuyez sur la touche "MENU". Dans le menu "Paramètres système", sélectionnez le point "Paramètres date et heure".

Paramètres date/heure :
Vous avez la possibilité de régler la date et l'heure manuellement. Sélectionnez ce point si vous souhaitez régler ces paramètres vous-même. En appuyant sur la touche "ENTER" de la télécommande, vous accédez au menu de configuration. Dans le menu de configuration, réglez la date et l'heure au moyen des touches de curseur et confirmez votre saisie en appuyant sur "ENTER".

Mise à jour automatique :
La radio Internet peut synchroniser automatiquement la date et l'heure avec Internet. Lorsque vous activez cette fonction, vous devez aussi sélectionnez le fuseau horaire dans lequel vous vous trouvez pour que la radio se synchronise sur l'heure exacte.

Réglage du format :
Sélectionnez ici le format d'heure (12 heures ou 24 heures)

Réglage du fuseau horaire :
Sélectionnez ici le fuseau horaire dans lequel vous vous trouvez.

Heure d'été :
Sélectionnez ici si la radio Internet doit passer automatiquement de l'heure d'été à l'heure d'hiver.

VR-RADIO™

CONNEXION RÉSEAU

LAN sans fil (Wi-Fi)
Ici, vous trouverez les indications pour connecter la radio Internet au routeur sans fil de votre réseau domestique.

NOTE :
veuillez noter que si la connexion Wi-Fi n'est pas permanente, il faut sélectionner à nouveau la connexion sur l'appareil après chaque redémarrage de la connexion. Il n'est toutefois pas nécessaire de saisir à nouveau la clé de cryptage. Allumez d'abord la fonction Wi-Fi sur votre routeur, puis la radio Internet.

Ouvrez l'assistant de configuration réseau :

Menu ➡ Paramètres réseau ➡ Paramètres Internet ➡ Assistant

Sélectionnez la région dans laquelle vous vous trouvez. Au moyen de cette sélection, la radio Internet configure les canaux Wi-Fi.

Puis l'assistant recherche les réseaux sans fil (LAN sans fil/ Wi-Fi) se trouvant à proximité.

Cette recherche peut durer un certain temps.
Sélectionnez le réseau souhaité et appuyez sur "ENTER" pour continuer.

Si votre réseau sans fil est crypté, vous devez maintenant saisir la clé d'accès correspondante.

Sélectionnez à l'aide des touches de curseur de la télécommande les lettres ou le nombre souhaités et confirmez cette sélection avec "ENTER". Respectez les lettres majuscules et minuscules. Si vous vous êtes trompé dans la saisie, vous pouvez supprimer l'erreur en sélectionnant "BKSP" (backspace).

Si vous avez saisi la clé correctement, confirmez votre saisie avec "OK" = "ENTER".

Maintenant, la radio Internet Wi-Fi se connecte au routeur de manière autonome. Après établissement de la connexion, un message de réussite s'affiche sur l'écran et l'assistant réintègre automatiquement le menu de configuration.

VR-RADIO™

Vous disposez par ailleurs des points de menu suivants :

Affichage des paramètres
Affiche les paramètres actuels, par ex. adresse IP, adresse MAC, qualité du signal

Région Wi-Fi
Modifier manuellement la région Wi-Fi

Réglages manuels
Effectuer des réglages manuels, par ex. configurer manuellement l'adresse IP.

Profil réseau
Aperçu des différents profils réseau

Ethernet
Assurez-vous que vous avez raccordé le câble réseau au tuner Internet et au routeur comme décrit au point "Connexion réseau".

Puis ouvrez l'assistant de configuration réseau :

Menu ➡ Paramètres réseau ➡ Paramètres Internet ➡ Assistant

Pendant quelques instants, l'assistant cherche les réseaux disponibles puis les présente sous forme de liste. Si dans cette liste vous sélectionnez "câble", l'assistant commence à établir la connexion par câble. Pendant l'établissement de la connexion, l'assistant affiche le message "Attendre le réseau".

Après établissement de la connexion, un message de réussite s'affiche sur l'écran (case cochée) et l'assistant réintègre automatiquement le menu de configuration.

VR-RADIO™

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'AFFICHAGE À L'ÉCRAN ET LES MENUS

Bien que l'appareil dispose de nombreuses fonctions, l'écran et les touches permettent d'y accéder de manière intuitive. En règle générale :

- * signale le paramètre actuel (dans une fenêtre de dialogue, par ex.),
- > renvoie à d'autres menus contenant des possibilités de configuration si vous appuyez **sur la touche de curseur correspondante ►.**
- **?** signifie, pour les stations radio, qu'elles ne peuvent pas êtres captées correctement ou pas du tout (mauvaise qualité de réception) ou qu'elles n'existent pas.
- S'il y a sur le menu plus de possibilités que celles qu'il est possible d'afficher sur l'écran, ceci est indiqué par une barre de progression s'affichant à droite. Les touches de curseur ▲ et ▼ vous permettent d'accéder à d'autres fonctions.

Fenêtres
Il existe plusieurs fenêtres d'écran.

Fenêtre de mode
La fenêtre de mode affiche le mode de fonctionnement en cours, par ex. la station de la webradio, DAB ou autres. Elle est appelée "Now Playing Screen". En appuyant sur la touche "ENTER", vous accédez aux fenêtres de configuration ou de mode.

Fenêtres de mode (de configuration)
Ces fenêtres servent à sélectionner différentes fonctions, par ex. une station Internet dans une liste de stations, une liste "écoutées récemment", etc. Chaque menu offre la possibilité d'accéder au menu principal (pour sélectionner webradio, radio DAB, etc.) et aux paramètres système (pas aux sous-menus !).

Fenêtres de dialogue
Dans cette fenêtre, "Oui" ou "Non" vous permettent de choisir entre 2 possibilités.

Splash Screens

Les "Splash Screens" (fenêtres d'attente) sont des fenêtres s'affichant pour un court instant, par ex. lors du passage de la radio DAB à la webradio ou lorsqu'un renregistrement est terminé.

Fenêtre date/heure

La fenêtre date/heure s'affiche lorsque l'appareil est en mode veille. Le passage en mode réveil ou veille est indiqué en bas de l'écran par un petit symbole.

Fenêtres d'erreur/ de recherche en cours

Ces fenêtres signalent des erreurs ou indiquent que l'appareil est, par ex., en train d'établir une connexion réseau.

Menu principal
Pour ouvrir le menu principal, appuyez sur la touche "MENU". Dans le menu principal, les touches de curseur (▲▼) vous permettent d'accéder à la sélection des fonctions suivantes :

- radio Internet
- lecteur audio
- DAB
- FM
- mode veille (sleeptimer)
- réveil
- paramètres système

NOTE :
Vous pouvez aussi appeler les différentes modes de fonctionnement en appuyant une ou plusieurs fois sur la touche "FUNCTION".

VR-RADIO™

Paramètres système
Dans le menu **paramètres système**, les touches de curseur (▲▼) vous permettent d'accéder à la sélection des fonctions suivantes:

Equalizer
Cette fonction vous permet de sélectionner différents paramètres sonores adaptés au style musical.

Paramètres Internet
Cette fonction vous permet par ex. d'accéder à l'assistant réseau qui vous aidera à établir une connexion réseau.

Paramètres date et heure
Ici vous pouvez sélectionner différentes possibilités. Il est recommandé de synchroniser l'heure via Internet. Pour cela, sélectionnez votre fuseau horaire.

Langue
Sélectionnez votre langue.

Paramètres par défaut
Cette fonction permet de rétablir les paramètres par défaut de l'appareil.

Mise à jour des logiciels
Vous aide à maintenir à jour les logiciels de l'appareil.

Assistant de configuration
Vous aide à configurer l'appareil.

Rétroéclairage
Ici, vous pouvez modifier la luminosité de l'écran.

VR-RADIO™

FONCTIONS DE LA RADIO INTERNET

Afficher les stations disponibles
Passer tout d'abord en mode radio Internet en passant par le menu principal ou en appuyant sur la touche "FUNCTION ", puis ouvrez le **point de menu "Liste des stations".**

La radio se connecte brièvement à Internet pour mettre à jour le liste des stations.

Sous "Stations" sont affichées toutes les stations radio enregistrées dans la liste des stations. Elles sont classées par différentes catégories :

Pays
Toutes les stations radio Internet d'un pays sont classées par ordre alphabétique. Sélectionnez le continent sur lequel se trouve le pays souhaité. Puis la liste des pays s'affiche.

Genre
Classement par genres par ex. rock, classique ou pop.

Liste de vos stations Internet préférées
Affiche les stations les plus écoutées.

Nouvelles stations
Les stations radio ajoutées en dernier.

Sous "Mes ... ajoutées", vous trouvez les stations que vous avez proposées sur Internet pour la liste des stations générale.

Si vous avez fait votre choix et trouvé la station que vous cherchiez, sélectionnez la station au moyen du curseur et confirmez votre sélection avec "ENTER". La radio Internet établit la connexion et commence à diffuser le flux.

Mémoriser une station radio (PRESETS)
Les stations radio préprogrammées sont les stations que vous mémorisez sur un emplacement de programme de la télécommande pour pouvoir y accéder plus rapidement. Vous avez la possibilité de mémoriser 10 stations radio Internet différentes.

Pour mémoriser une station radio, procédez comme suit :

- Sélectionnez la station radio correspondante et diffusez le flux.
- Appuyez ensuite pendant plusieurs secondes sur la touche de la télécommande correspondant à l'emplacement de mémoire souhaité "1-10" / ou sur la touche "PRESET" de l'appareil. (Sur l'appareil, l'emplacement de mémoire souhaité doit être sélectionné au moyen des touches de curseur.) Confirmez avec "ENTER". La radio Internet confirme l'enregistrement avec le message "Enregistré".

Pour appeler une station radio enregistrée, il suffit d'appuyer sur le numéro de l'emplacement du programme sur la télécommande. Sur l'appareil, sélectionnez la station radio souhaitée par une pression (courte) sur la touche "PRESET" au moyen des touches de curseur et confirmez votre sélection avec "ENTER".

Dernières stations écoutées
Dans le menu "écoutées récemment" vous trouvez un aperçu des stations que vous avez écoutées en dernier. Si la radio Internet est rallumée après avoir été en mode veille ("Stand-by"), elle diffuse la dernière station écoutée.

NOTE :
Veuillez noter que lorsque le tuner est éteint complètement au moyen de l'interrupteur réseau, la liste des dernières stations écoutées est supprimée.

Chercher une station
Le tuner vous offre la possibilité de chercher des stations radio. Pour chercher une station, procédez comme suit :

Menu principal ➡ Radio Internet ➡ Liste de stations ➡ Station ➡ Chercher station

Un champ de saisie de texte semblable au champ de saisie de la configuration LAN sans fil apparaît.
Avec les touches de curseur, saisissez le nom (ou des parties du nom) de la station recherchée et confirmez votre saisie avec "ENTER". La radio Internet cherche dans la liste des stations les stations contenant les mots de votre recherche.

Exemple :
Saisie dans le champ de recherche : "Pop" ; liste des stations trouvées :
- German POP
- POP-Radio
- Pophits

VR-RADIO™

Chercher des podcasts
La radio Internet vous offre la possibilité de chercher des podcasts.

Pour chercher une podcast, procédez comme suit:

Radio Internet ➡ Liste des stations ➡ Podcasts ➡ Chercher podcasts

La recherche de podcasts se fait de la même manière que la recherche de stations (voir plus haut).

Informations sur la station en cours de diffusion
Lorsque vous êtes en train d'écouter une station, vous avez la possibilité de faire afficher sur votre appareil des informations supplémentaires sur la station écoutée. En mode radio Internet, appuyez sur la touche INFO de la télécommande ou de l'unité de commande de la radio. Des informations comme le vitesse de transmission, le genre ou la fiabilité de la station s'affichent. Vous pouvez passer d'une information affichée à l'autre en appuyant sur la touche INFO.

Accès et modification des playlists et des listes de stations via Internet
En tant que producteur, Frontier Silicon propose un portail Internet permettant de mémoriser, classer et élargir des stations radio dans des listes correspondantes ainsi que de les synchroniser avec d'autres appareils. Le portail Internet permet également l'utilisation de ces listes avec le lecteur multimedia Windows Media Player, des smartphones ou des tablettes

numériques. Vous y accéderez via :
Menu ➡ Listes des stations ➡ Aide ➡ Recevoir le code d'accès
Après un bref instant, vous recevez un code qui vous permet d'accéder au portail.

Comme ce code n'est pas enregistré, notez-le sur un papier ou enregistrez-le dans un document de votre PC prévu à cet effet.

L'adresse du portail est la suivante : **www.wifiradio-frontier.com**

Lors de votre première visite, vous devrez vous incrire et saisir le code que vous avez reçu, votre adresse e-mail, mot de passe et la désignation de l'appareil. Vous pouvez aussi y inscrire d'autres appareils.

Le guidage par menus du portail vous guidera à travers les différentes étapes à suivre.

NOTE :
Vous pouvez aussi ajouter une station radio aux favoris en appuyant sur la touche "ENTER" de l'appareil ou de la télécommande.

Les autres fonctions en mode radio Internet sont "Paramètres système" et "Menu principal", comme décrit plus haut.

VR-RADIO™

FONCTIONS DU TUNER VHF (FM)

Le tuner VHF (très hautes fréquences ou FM) reçoit des signaux radio analogiques. Contrairement à ce qui se passe avec la technologie numérique, la qualité de réception peut fluctuer en fonction de fréquences parasites ou des conditions météorologiques. Lorsque la fonction RDS (Radio data system) est soutenue par votre station radio locale, la date et l'heure s'affichent sur l'écran. Dans le cas contraire, seule la fréquence d'émission s'affiche sur l'écran. Si aucune information n'est disponible, le message [**pas de texte radio**] s'affiche sur l'écran.

Recherche de stations FM

Lorsque vous allumez l'appareil pour la première fois en mode FM, la fréquence affichée et diffusée est la fréquence la plus bassede la bande FM. Pour trouver toutes les fréquences disponibles, appuyez sur la touche "ENTER" de la télécommande ou de l'appareil. La recherche de stations commence et s'arrêtera dès qu'une station FM sera trouvée. Vous pouvez paramétrer la recherche de manière à ce que toutes les stations soient répertoriées, ou seulement les stations disposant d'un signal puissant (voir plus bas : Recherche de stations). Les stations diffusant des informations RDS diffusent des informations supplémentaires comme par ex. titre/interprète en cours de diffusion ou autres informations de ce type.

Sélectionner des stations FM
Lorsque vous voulez lancer une nouvelle recherche, vous pouvez sélectionner les stations que vous désirez recevoir en sélectionnant "uniquement les stations à signal puissant" puis "oui" ou "non" : **Menu principal ➡ paramètres de recherche**.
Vous pouvez aussi effectuer une recherche de stations manuelle. Pour cela, appuyez sur la touche de navigation ◄ ou ►. La fréquence change à chaque fois de 50 kHz.

Mémoriser des stations radio (PRESETS)
Les stations radio préprogrammées sont les stations que vous mémorisez sur un emplacement de programme de la télécommande. Vous avez la possibilité de mémoriser 10 stations radio VHF différentes.
Pour mémoriser une station radio, procédez comme suit :
sélectionnez la station radio correspondante. appuyez ensuite pendant plusieurs secondes sur la touche de la télécommande correspondant à l'emplacement de mémoire souhaité "1-10" / ou sur la touche "PRESET" de l'appareil. (Sur l'appareil, l'emplacement de mémoire souhaité doit être sélectionné au moyen des touches de curseur.) Confirmez avec "ENTER". La radio Internet confirme l'enregistrement avec le message "Enregistré".
Pour appeler une station radio enregistrée, il suffit d'appuyer sur le numéro de l'emplacement de programme sur la télécommande. Sur l'appareil, sélectionnez la station radio souhaitée par une pression (courte) sur la touche "PRESET" au moyen des touches de curseur et confirmez votre sélection avec "ENTER".

VR-RADIO™

FONCTIONS DU TUNER DAB+/DAB-

Informations générales

La DAB (Digital Audio Broadcasting) ou radio numérique se caractérise par l'association de textes, d'images et de données aux programmes radio et la possibilité qu'elle vous offre d'accéder de manière interactive au programme en cours de diffusion.
DAB+/DAB est un format numérique offrant un son d'une clarté irréprochable sans bruit de fond. Contrairement à la diffusion radio analogique traditionnelle, la diffusion audio-numérique DAB+/DAB diffuse plusieurs stations (un bouquet de stations) sur une seule et même fréquence. Ce bouquet est appelé ensemble.
Un ensemble est constitué de la station radio ainsi que de plusieurs composantes de service ou services de données envoyés individuellement par les stations de radio. Pour plus d'informations, consultez par ex. le site **www.digitalradio.de**.

Recherche de stations DAB

Lorsque vous allumez l'appareil pour la première fois en mode DAB+/DAB- (ou que vous n'avez pas enregistré de stations auparavant), une recherche DAB+/DAB- démarre automatiquement sur tous les canaux disponibles. Une fois la recherche terminée, le nombre de stations radio numériques s'affiche et la première station par ordre alphabétique est activée.
La date et l'heure sont réglés automatiquement via le signal DAB. Le cas échéant, vous devez

lancer une nouvelle recherche pour compléter la liste des stations. Pour cela, sélectionner **Recherche** et confirmez avec "ENTER". Cela pourrait être nécessaire parce que certaines stations ne sont disponibles que par intermittence ou parce que les signaux au moment de la recherche ne sont pas assez puissants.

NOTE :
Dans la liste des stations, les stations non disponibles sont marquées d'un point d'interrogation.

Pour effectuer une recherche manuelle, appuyez sur la touche Menu de la télécommande ou de l'appareil. A l'aide des quatre touches de navigation, sélectionnez le point de menu **Réglage manuel** et confirmez la sélection avec la touche "ENTER". Pour régler la fréquence souhaitée, naviguer vers le haut et vers le bas au moyen des touches de curseur. Confirmez la fréquence souhaitée avec "ENTER". Si une station de radio est trouvée sur cette fréquence, la diffusion commence peu de temps après la confirmation.

Sélectionner une station DAB
Pour sélectionner une station de la liste des stations, maintenez enfoncée la touche de navigation sur ▲ ou ▼. Lorsque la station que vous avez favorisée apparaît à l'écran, lâchez la touche de navigation. Pour confirmez votre sélection, appuyez sur la touche **ENTER** de l'appareil ou de la télécommande.

NOTE :
Pendant la sélection de la station, le son est automatiquement interrompu.

Mémoriser une station radio (PRESETS)
Les stations radio préprogrammées sont les stations que vous mémorisez sur un emplacement de programme de la télécommande. Vous avez la possibilité de mémoriser 10 stations radio DAB différentes.

Pour mémoriser une station radio, procédez comme suit :
sélectionnez la station radio correspondante et attendez jusqu'à ce que vous l'entendiez. appuyez ensuite pendant plusieurs secondes sur la touche de la télécommande correspondant à l'emplacement de mémoire souhaité "1-10" / ou sur la touche "PRESET" de l'appareil. (Sur l'appareil, l'emplacement de mémoire souhaité doit être sélectionné au moyen des touches de curseur.) Confirmez avec "ENTER". La radio Internet confirme l'enregistrement avec le message "Enregistré".

Pour appeler une station radio enregistrée, il suffit d'appuyer sur le numéro de l'emplacement de programme sur la télécommande. Sur l'appareil, sélectionnez la station radio souhaitée par une pression (courte) sur la touche "PRESET" au moyen des touches de curseur et confirmez votre sélection avec "ENTER".

Autres fonctions proposées en mode DAB :

- **Nettoyer la liste des stations** : supprime de la liste toutes les stations trouvées et nouvellement cherchées
- **Dynamic Range Control aigu/grave/éteint :** influence le volume du son diffusé comme décrit.
- **Classer les stations de la liste par ordre alphabétique / par ensemble DAB / par puissance de signal :** Créer le classement souhaité au moyen de Sélectionner et Confirmer
- **Paramètres système :** (voir p.34)
- **Menu principal :** (voir p.33)

VR-RADIO™

FONCTIONS DU LECTEUR AUDIO

La fonction lecteur audio vous offre la possibilité d'écouter la collection de fichiers musique de votre PC ou de serveurs média du réseau domestique avec le poste radio Internet. Vous pouvez également connecter une mémoire USB à la radio et écouter la musique qui y est enregistrée.

Fichiers audio à partir d'une mémoire USB
Connectez une mémoire USB (par ex. clé USB) au port USB de votre radio Internet. Passez en mode lecture audio en appuyant sur la touche "FUNCTION" de l'appareil ou "MUSIC P" de la télécommande.
Sélectionnez ensuite **Ecouter USB.** Après un court instant, vous pourrez écouter les morceaux de musique stockés dans la mémoire USB en marquant le morceau que vous souhaitez écouter avec le curseur et en le sélectionnant avec "ENTER".

Informations sur le morceau en cours de diffusion
Lorsque vous êtes en train d'écouter un morceau, vous avez la possibilité de faire afficher sur votre appareil des informations supplémentaires sur le morceau écouté. En mode lecture de fichiers audio, appuyez sur la touche INFO de la télécommande ou de l'unité de commande de l'appareil. Des informations comme le vitesse de transmission, le genre ou la fiabilité de la station s'affichent. Vous pouvez passer d'une information affichée à l'autre en appuyant sur la touche INFO.

FONCTION RÉVEIL (TOUCHE "ALARM")

La radio Internet vous offre la possibilité de choisir entre eux programmes de réveil. Pour programmer une heure de réveil, procédez comme suit :

Menu principal ➡ **Réveil**.

Sélectionnez l'heure de réveil (heure de réveil 1 ou heure de réveil 2) que vous souhaitez modifier. Vous pouvez ensuite modifier l'heure de réveil correspondante dans le point de menu suivant :

Autorisation : sélections possibles : allumé, éteint. Activez ou désactivez ici la fonction réveil.

Heure : réglez ici l'heure de réveil souhaitée.

VR-RADIO™

Mode : pour le son du réveil, vous pouvoir choisir entre une station radio (Internet, FM ou DAB) ou un signal sonore.

Programme : vous pouvoir choisir d'être réveillé soit par la dernière station écoutée, soit par une des 10 stations mémorisées.

Fréquence : sélections possibles : tous les jours, une fois, le week-end, les jours ouvrables. Sélectionnez ici le moment où le programme de réveil doit être exécuté.

Volume sonore : Réglez ici le volume sonore avec lequel vous souhaitez être réveillé.

Confirmez ensuite vos paramètres en appuyant sur **Enregistrer.**

MINUTERIE DE MISE EN VEILLE (SLEEP-TIMER, TOUCHE "SLEEP")

Le minuteur de mise en veille est une minuterie intégrée qui, une fois activée, éteint de manière autonome la radio Internet après une durée prédéfinie.

Pour activer le minuteur de mise en veille, procédez comme suit :

Menu principal ➡ Veille

Sélectionnez ensuite à l'aide des touches de curseur la durée après laquelle l'appareil doit être éteint. Durées possibles : 15 minutes, 30 minutes, 45 minutes ou 60 minutes.

Après le réglage de la durée, la radio Internet retourne automatiquement au menu principal.

VR-RADIO™

RÉTABLIR LES PARAMÈTRES PAR DÉFAUT

Pour rétablir les paramètres de l'appareil au moment de la livraison, procédez comme suit :

Menu principal ➡ Paramètres système ➡ Paramètres par défaut

Si vous êtes sûr de vouloir rétablir les paramètres par défaut, sélectionnez "Oui" et confirmez votre sélection avec "ENTER".

Veuillez noter qu'après cette réinitialisation, tous les réglages et listes de stations auront été supprimés. Il se peut, entre autre, que la configuration Wi-Fi soit à refaire pour pouvoir à nouveau recevoir des stations de radio Internet.

ANNEXE

Dépannage

Message d'erreur	Description	Cause possible
Echec de la connexion	La clé saisie est correcte, mais le routeur rejette la connexion.	Le filtrage MAC du routeur est activé.
Erreur de format	Le format de fichier ne peut être reconnu indépendamment du réseau.	Un fichier WMA a été reçu, mais le décodage du flux a échoué.
Erreur de réseau	Le routeur ne reçoit pas de données correctes.	Les données du serveur sont illisibles.
Le réseau n'est pas prêt / la recherche dure très longtemps	Il y a un problème avec la connexion au routeur.	Le routeur est éteint.
Dépassement de temps	Le réseau n'envoie pas de réponse.	La station IR émettrice n'est soudain plus disponible.

Aucun dossier commun n'a été trouvé	Il n'y a pas de dossiers CIFS dans le réseau.
Aucun média UPnP n'a été trouvé	Aucun serveur UPnP n'a été trouvé.
Aucun appareil USB n'a été trouvé	Aucun appareil USB n'est branché.
Service non disponible	Pas de signal
Non autorisé	Nom d'utilisateur/mot de passe incorrect pour CIFS, ou accès au serveur UPnP refusé.
Échec de la mise à jour	Échec de la mise à jour du logiciel
L'appareil USB n'est pas pris en charge	L'appareil USB branché n'est pas pris en charge par le tuner radio Internet.
Erreur USB	Problèmes d'ordre général avec l'appareil USB branché.

Erreur de lecture USB	Certaines données ne peuvent pas être lues par la mémoire USB.	Une zone de mémoire de l'appareil USB est défectueuse.
Alimentation électrique insuffisante de l'appareil USB	L'alimentation électrique de l'appareil USB est insuffisante Débranchez-le du tuner radio Internet.	

VR-RADIO™

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Wi-Fi	802.11b/g
Sécurisation Wi-Fi	WEP, WAP, WAP2
Accès Wi-Fi	UPnP (Universal Plug & Play)
Formats audio	MP3, WMA
Codecs audio	WMA, MP3, MP2, AAC, WAV, Real Audio
FM-RDS-Radio	87,5-108 MHz
Radio numérique (uniquement PX1416)	DAB, DAB+, FM RDS
Écran	128 x 64 pixels (4 lignes)
Interfaces	2x audio numérique (1x optique et 1x coaxiale), 2x sorties stéréo-cinch, 1x USB, 1x LAN
Piles télécommande	2 piles type AAA (micro)
Tension d'alimentation	220-240 V / 50 Hz
Dimensions & poids	430 x 82 x 260 mm, 1950 g

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL LIBRE CeCILL

Ce produit contient un logiciel distribué entièrement ou partiellement sous licence publique générale GNU, Version 2 (GPL).
Vous trouverez ci-après l'intégralité de la version actuelle de ce texte de licence.
Puisqu'il s'agit d'un logiciel libre de droits, ses développeurs déclinent toute responsabilité en cas de dégâts ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation.
Veuillez noter que la garantie du matériel n'est bien entendu pas concernée. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Pour cela, rendez-vous sur www.pearl.fr.

Avertissement

Ce contrat est une licence de logiciel libre issue d'une concertation entre ses auteurs afin que le respect de deux grands principes préside à sa rédaction :

* d'une part, le respect des principes de diffusion des logiciels libres : accès au code source, droits étendus conférés aux utilisateurs,
* d'autre part, la désignation d'un droit applicable, le droit français, auquel elle est conforme, tant

au regard du droit de la responsabilité civile que du droit de la propriété intellectuelle et de la protection qu'il offre aux auteurs et titulaires des droits patrimoniaux sur un logiciel.

Les auteurs de la licence CeCILL (pour Ce[a] C[nrs] I[nria] L[ogiciel] L[ibre]) sont :

Commissariat à l'Énergie Atomique - CEA, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège est situé 25 rue Leblanc, immeuble Le Ponant D, 75015 Paris.

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16.

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique - INRIA, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé Domaine de Voluceau, Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay cedex.

Préambule

Ce contrat est une licence de logiciel libre dont l'objectif est de conférer aux utilisateurs la liberté de modification et de redistribution du logiciel régi par cette licence dans le cadre d'un modèle de diffusion en logiciel libre.

L'exercice de ces libertés est assorti de certains devoirs à la charge des utilisateurs afin de préserver ce statut au cours des redistributions ultérieures.

L'accessibilité au code source et les droits de copie, de modification et de redistribution qui en découlent ont pour contrepartie de n'offrir aux utilisateurs qu'une garantie limitée et de ne faire peser sur l'auteur du logiciel, le titulaire des droits patrimoniaux et les concédants successifs qu'une responsabilité restreinte.

A cet égard l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, à la modification et/ou au développement et à la reproduction du logiciel par l'utilisateur étant donné sa spécificité de logiciel libre, qui peut le rendre complexe à manipuler et qui le réserve donc à des développeurs ou des professionnels avertis possédant des connaissances informatiques approfondies. Les utilisateurs sont donc invités à charger et tester l'adéquation du logiciel à leurs besoins dans des conditions permettant d'assurer la sécurité de leurs systèmes et/ou de leurs données et, plus généralement, à l'utiliser et

l'exploiter dans les mêmes conditions de sécurité. Ce contrat peut être reproduit et diffusé librement, sous réserve de le conserver en l'état, sans ajout ni suppression de clauses.

Ce contrat est susceptible de s'appliquer à tout logiciel dont le titulaire des droits patrimoniaux décide de soumettre l'exploitation aux dispositions qu'il contient.

Article 1 - DÉFINITIONS

Dans ce contrat, les termes suivants, lorsqu'ils seront écrits avec une lettre capitale, auront la signification suivante :

Contrat : désigne le présent contrat de licence, ses éventuelles versions postérieures et annexes.

Logiciel : désigne le logiciel sous sa forme de Code Objet et/ou de Code Source et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de l'acceptation du Contrat par le Licencié.

Logiciel Initial : désigne le Logiciel sous sa forme de Code Source et éventuellement de Code Objet et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de leur première diffusion sous les termes du Contrat.

Logiciel Modifié : désigne le Logiciel modifié par au moins une Contribution.

Code Source : désigne l'ensemble des instructions et des lignes de programme du Logiciel et auquel l'accès est nécessaire en vue de modifier le Logiciel.

Code Objet : désigne les fichiers binaires issus de la compilation du Code Source.

Titulaire : désigne le ou les détenteurs des droits patrimoniaux d'auteur sur le Logiciel Initial.

Licencié : désigne le ou les utilisateurs du Logiciel ayant accepté le Contrat.

Contributeur : désigne le Licencié auteur d'au moins une Contribution.

Concédant : désigne le Titulaire ou toute personne physique ou morale distribuant le Logiciel sous le Contrat.

Contribution : désigne l'ensemble des modifications, corrections, traductions, adaptations et/ou nouvelles fonctionnalités intégrées dans le Logiciel par tout Contributeur, ainsi que tout Module Interne.

Module : désigne un ensemble de fichiers sources y compris leur documentation qui permet de réaliser des fonctionnalités ou services supplémentaires à ceux fournis par le Logiciel.

Module Externe : désigne tout Module, non dérivé du Logiciel, tel que ce Module et le Logiciel s'exécutent dans des espaces d'adressage différents, l'un appelant l'autre au moment de leur exécution.

Module Interne : désigne tout Module lié au Logiciel de telle sorte qu'ils s'exécutent dans le même espace d'adressage.

GNU GPL : désigne la GNU General Public License dans sa version 2 ou toute version ultérieure, telle que publiée par Free Software Foundation Inc.

Parties : désigne collectivement le Licencié et le Concédant.

Ces termes s'entendent au singulier comme au pluriel.

Article 2 - OBJET

Le Contrat a pour objet la concession par le Concédant au Licencié d'une licence non exclusive, cessible et mondiale du Logiciel telle que définie ci-après à l'article 5 pour toute la durée de protection des droits portant sur ce Logiciel.

Article 3 - ACCEPTATION

3.1 L'acceptation par le Licencié des termes du Contrat est réputée acquise du fait du premier des faits suivants :

* (i) le chargement du Logiciel par tout moyen notamment par téléchargement à partir d'un serveur distant ou par chargement à partir d'un support physique;
* (ii) le premier exercice par le Licencié de l'un quelconque des droits concédés par le Contrat.

3.2 Un exemplaire du Contrat, contenant notamment un avertissement relatif aux spécificités du Logiciel, à la restriction de garantie et à la limitation à un usage par des utilisateurs expérimentés a été mis à disposition du Licencié préalablement à son acceptation telle que définie à l'article 3.1 ci dessus et le Licencié reconnaît en avoir pris connaissance.

Article 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

4.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur à la date de son acceptation par le Licencié telle que définie en 3.1.

4.2 DURÉE

Le Contrat produira ses effets pendant toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux portant sur le Logiciel.

Article 5 - ÉTENDUE DES DROITS CONCÉDÉS

Le Concédant concède au Licencié, qui accepte, les droits suivants sur le Logiciel pour toutes destinations et pour la durée du Contrat dans les conditions ci-après détaillées.

Par ailleurs, si le Concédant détient ou venait à détenir un ou plusieurs brevets d'invention protégeant tout ou partie des fonctionnalités du Logiciel ou de ses composants, il s'engage à ne pas opposer les éventuels droits conférés par ces brevets aux Licenciés successifs qui utiliseraient, exploiteraient ou modifieraient le Logiciel. En cas de cession de ces brevets, le Concédant s'engage à faire reprendre les obligations du présent alinéa aux cessionnaires.

5.1 DROIT D'UTILISATION

Le Licencié est autorisé à utiliser le Logiciel, sans restriction quant aux domaines d'application, étant ci-après précisé que cela comporte :

1. la reproduction permanente ou provisoire du Logiciel en tout ou partie par tout moyen et sous toute forme.

2. le chargement, l'affichage, l'exécution, ou le stockage du Logiciel sur tout support.

3. la possibilité d'en observer, d'en étudier, ou d'en tester le fonctionnement afin de déterminer les idées et principes qui sont à la base de n'importe quel élément de ce Logiciel; et ceci, lorsque le Licencié effectue toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage du Logiciel qu'il est en droit d'effectuer en vertu du Contrat.

5.2 DROIT D'APPORTER DES CONTRIBUTIONS

Le droit d'apporter des Contributions comporte le droit de traduire, d'adapter, d'arranger ou d'apporter toute autre modification au Logiciel et le droit de reproduire le logiciel en résultant.

Le Licencié est autorisé à apporter toute Contribution au Logiciel sous réserve de mentionner, de façon explicite, son nom en tant qu'auteur de cette Contribution et la date de création de celle-ci.

5.3 DROIT DE DISTRIBUTION

Le droit de distribution comporte notamment le droit de diffuser, de transmettre et de communiquer le Logiciel au public sur tout support et par tout moyen ainsi que le droit de mettre sur le marché à titre onéreux ou gratuit, un ou des exemplaires du Logiciel par tout procédé.

Le Licencié est autorisé à distribuer des copies du Logiciel, modifié ou non, à des tiers dans les conditions ci-après détaillées.

5.3.1 DISTRIBUTION DU LOGICIEL SANS MODIFICATION

Le Licencié est autorisé à distribuer des copies conformes du Logiciel, sous forme de Code Source ou de Code Objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée :

1. d'un exemplaire du Contrat,

2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9,et que, dans le cas où seul le Code Objet du Logiciel

est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au Code Source complet du Logiciel en indiquant les modalités d'accès, étant entendu que le coût additionnel d'acquisition du Code Source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.2 DISTRIBUTION DU LOGICIEL MODIFIÉ

Lorsque le Licencié apporte une Contribution au Logiciel, les conditions de distribution du Logiciel Modifié en résultant sont alors soumises à l'intégralité des dispositions du Contrat.

Le Licencié est autorisé à distribuer le Logiciel Modifié, sous forme de code source ou de code objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée :

1. d'un exemplaire du Contrat,

2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9,et que, dans le cas où seul le code objet du Logiciel Modifié est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au code source complet du Logiciel Modifié en indiquant les modalités d'accès, étant entendu

que le coût additionnel d'acquisition du code source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.3 DISTRIBUTION DES MODULES EXTERNES

Lorsque le Licencié a développé un Module Externe les conditions du Contrat ne s'appliquent pas à ce Module Externe, qui peut être distribué sous un contrat de licence différent.

5.3.4 COMPATIBILITÉ AVEC LA LICENCE GNU GPL

Le Licencié peut inclure un code soumis aux dispositions d'une des versions de la licence GNU GPL dans le Logiciel modifié ou non et distribuer l'ensemble sous les conditions de la même version de la licence GNU GPL.

Le Licencié peut inclure le Logiciel modifié ou non dans un code soumis aux dispositions d'une des versions de la licence GNU GPL et distribuer l'ensemble sous les conditions de la même version de la licence GNU GPL.

Article 6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1 SUR LE LOGICIEL INITIAL

Le Titulaire est détenteur des droits patrimoniaux sur le Logiciel Initial. Toute utilisation du Logiciel Initial est soumise au respect des conditions dans lesquelles le Titulaire a choisi de diffuser son œuvre et nul autre n'a la faculté de modifier les conditions de diffusion de ce Logiciel Initial.

Le Titulaire s'engage à ce que le Logiciel Initial reste au moins régi par le Contrat et ce, pour la durée visée à l'article 4.2.

6.2 SUR LES CONTRIBUTIONS

Le Licencié qui a développé une Contribution est titulaire sur celle-ci des droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies par la législation applicable.

6.3 SUR LES MODULES EXTERNES

Le Licencié qui a développé un Module Externe est titulaire sur celui-ci des droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies par la législation applicable et reste libre du choix du contrat régissant sa diffusion.

6.4 DISPOSITIONS COMMUNES

Le Licencié s'engage expressément :

1. à ne pas supprimer ou modifier de quelque manière que ce soit les mentions de propriété intellectuelle apposées sur le Logiciel;

2. à reproduire à l'identique lesdites mentions de propriété intellectuelle sur les copies du Logiciel modifié ou non.

Le Licencié s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs sur le Logiciel et à prendre, le cas échéant, à l'égard de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des dits droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs.

Article 7 - SERVICES ASSOCIÉS

7.1 Le Contrat n'oblige en aucun cas le Concédant à la réalisation de prestations d'assistance technique ou de maintenance du Logiciel.

Cependant le Concédant reste libre de proposer ce type de services. Les termes et conditions d'une telle assistance technique et/ou d'une telle maintenance seront alors déterminés dans un acte séparé. Ces actes de maintenance et/ou assistance technique n'engageront que la seule responsabilité du Concédant qui les propose.

7.2 De même, tout Concédant est libre de proposer, sous sa seule responsabilité, à ses licenciés une garantie, qui n'engagera que lui, lors de la redistribution du Logiciel et/ou du Logiciel Modifié et ce, dans les conditions qu'il souhaite. Cette garantie et les modalités financières de son application feront l'objet d'un acte séparé entre le Concédant et le Licencié.

Article 8 - RESPONSABILITÉ

8.1 Sous réserve des dispositions de l'article 8.2, le Licencié a la faculté, sous réserve de prouver la faute du Concédant concerné, de solliciter la réparation du préjudice direct qu'il subirait du fait du Logiciel et dont il apportera la preuve.

8.2 La responsabilité du Concédant est limitée aux engagements pris en application du Contrat et ne saurait être engagée en raison notamment :
(i) des dommages dus à l'inexécution, totale ou partielle, de ses obligations par le Licencié, (ii) des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation ou des performances du Logiciel subis par le Licencié et (iii) plus généralement d'un quelconque dommage indirect. En particulier, les Parties conviennent expressément que tout préjudice financier ou commercial (par exemple perte de données, perte de bénéfices, perte d'exploitation, perte de clientèle ou de commandes, manque à gagner, trouble commercial quelconque) ou toute action dirigée contre le Licencié par un tiers, constitue un dommage indirect et n'ouvre pas droit à réparation par le Concédant.

Article 9 - GARANTIE

9.1 Le Licencié reconnaît que l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques au moment de la mise en circulation du Logiciel ne permet pas d'en tester et d'en vérifier toutes les utilisations ni de détecter l'existence d'éventuels défauts. L'attention du Licencié a été attirée sur ce point sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, la modification et/ou au développement et à la reproduction du Logiciel qui sont réservés à des utilisateurs avertis.

Il relève de la responsabilité du Licencié de contrôler, par tous moyens, l'adéquation du produit à ses besoins, son bon fonctionnement et de s'assurer qu'il ne causera pas de dommages aux personnes et aux biens.

9.2 Le Concédant déclare de bonne foi être en droit de concéder l'ensemble des droits attachés au Logiciel (comprenant notamment les droits visés à l'article 5).

9.3 Le Licencié reconnaît que le Logiciel est fourni "en l'état" par le Concédant sans autre garantie, expresse ou tacite, que celle prévue à l'article 9.2 et notamment sans aucune garantie sur sa valeur commerciale, son caractère sécurisé, innovant ou pertinent.

En particulier, le Concédant ne garantit pas que le Logiciel est exempt d'erreur, qu'il fonctionnera sans interruption, qu'il sera compatible avec l'équipement du Licencié et sa configuration logicielle ni qu'il remplira les besoins du Licencié.

9.4 Le Concédant ne garantit pas, de manière expresse ou tacite, que le Logiciel ne porte pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers portant sur un brevet, un logiciel ou sur tout autre droit de propriété. Ainsi, le Concédant exclut toute garantie au profit du Licencié contre les actions en contrefaçon qui pourraient être diligentées au titre de l'utilisation, de la modification, et de la redistribution du Logiciel. Néanmoins, si de telles

actions sont exercées contre le Licencié, le Concédant lui apportera son aide technique et juridique pour sa défense. Cette aide technique et juridique est déterminée au cas par cas entre le Concédant concerné et le Licencié dans le cadre d'un protocole d'accord. Le Concédant dégage toute responsabilité quant à l'utilisation de la dénomination du Logiciel par le Licencié. Aucune garantie n'est apportée quant à l'existence de droits antérieurs sur le nom du Logiciel et sur l'existence d'une marque.

Article 10 - RÉSILIATION

10.1 En cas de manquement par le Licencié aux obligations mises à sa charge par le Contrat, le Concédant pourra résilier de plein droit le Contrat trente (30) jours après notification adressée au Licencié et restée sans effet.

10.2 Le Licencié dont le Contrat est résilié n'est plus autorisé à utiliser, modifier ou distribuer le Logiciel. Cependant, toutes les licences qu'il aura concédées antérieurement à la résiliation du Contrat resteront valides sous réserve qu'elles aient été effectuées en conformité avec le Contrat.

Article 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 CAUSE EXTÉRIEURE

Aucune des Parties ne sera responsable d'un retard ou d'une défaillance d'exécution du Contrat qui serait dû à un cas de force majeure, un cas fortuit ou une cause extérieure, telle que, notamment, le mauvais fonctionnement ou les interruptions du réseau électrique ou de télécommunication, la paralysie du réseau liée à une attaque informatique, l'intervention des autorités gouvernementales, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux, les tremblements de terre, le feu, les explosions, les grèves et les conflits sociaux, l'état de guerre...

11.2 Le fait, par l'une ou l'autre des Parties, d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions du Contrat, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par la Partie intéressée à s'en prévaloir ultérieurement.

11.3 Le Contrat annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les Parties sur le même objet et constitue l'accord entier entre les Parties sur cet objet. Aucune addition ou modification aux termes du Contrat n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée par leurs représentants dûment habilités.

11.4 Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions du Contrat s'avèrerait contraire à une loi ou à un texte applicable, existants ou futurs, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les Parties feraient les amendements nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte. Toutes les autres dispositions resteront en vigueur. De même, la nullité, pour quelque raison que ce soit, d'une des dispositions du Contrat ne saurait entraîner la nullité de l'ensemble du Contrat.

11.5 LANGUE

Le Contrat est rédigé en langue française et en langue anglaise, ces deux versions faisant également foi.

Article 12 - NOUVELLES VERSIONS DU CONTRAT

12.1 Toute personne est autorisée à copier et distribuer des copies de ce Contrat.

12.2 Afin d'en préserver la cohérence, le texte du Contrat est protégé et ne peut être modifié que par les auteurs de la licence, lesquels se réservent le droit de publier périodiquement des mises à jour ou de nouvelles versions du Contrat, qui posséderont chacune un numéro

distinct. Ces versions ultérieures seront susceptibles de prendre en compte de nouvelles problématiques rencontrées par les logiciels libres.

12.3 Tout Logiciel diffusé sous une version donnée du Contrat ne pourra faire l'objet d'une diffusion ultérieure que sous la même version du Contrat ou une version postérieure, sous réserve des dispositions de l'article 5.3.4.

Article 13 - LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

13.1 Le Contrat est régi par la loi française. Les Parties conviennent de tenter de régler à l'amiable les différends ou litiges qui viendraient à se produire par suite ou à l'occasion du Contrat.

13.2 A défaut d'accord amiable dans un délai de deux (2) mois à compter de leur survenance et sauf situation relevant d'une procédure d'urgence, les différends ou litiges seront portés par la Partie la plus diligente devant les Tribunaux compétents de Paris.

Version 2.0 du 2006-09-05.